



A GSM Partner Company



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 29 mars 2016

Retard, surbooking, annulation : Frequent Flyer Travel Paris facilite l'indemnisation de ses voyageurs avec Air Indemnité.

L'agence de voyage d'affaires vient de signer un partenariat avec Air Indemnité, le pionnier et leader français de l'indemnisation des vols retardés, annulés ou des correspondances manquées. L'objectif est de proposer un service à destination des passagers aériens pour leur permettre de faire valoir leurs droits à indemnisation.

Le parcours des passagers pour se faire indemniser en cas de problème sur un vol est souvent laborieux. Chaque année seulement 10% des victimes effectuent des réclamations et moins de 2% parviennent à obtenir leur indemnité.

Grâce à Air Indemnité, Frequent Flyer Travel Paris lance un service destiné à faciliter les démarches de ses voyageurs lésés. L'indemnité forfaitaire prévue par la réglementation CE 261/2004 peut aller jusqu'à 600 € selon la distance et le type de vol. Ainsi, tout passager aérien subissant un retard d'avion, un vol annulé ou une correspondance manquée, pourra faire valoir ses droits à l'indemnisation conformément à la réglementation CE introduite en 2004.

Une expérience éprouvée au service des voyageurs d'affaires

Actif sur ce métier de l'indemnisation depuis 2007, Air Indemnité a soigneusement construit son expertise. Tout d'abord, en constituant une équipe de haut niveau, notamment sur les questions de réglementation européenne ; puis en développant des relations professionnelles et de proximité avec les compagnies aériennes.

Depuis sa création, l'entreprise a répondu à plus de 100 000 demandes de passagers aériens dont 60 000 sur la seule année de 2015. Une augmentation d'activité qui s'explique par une notoriété croissante et une expertise reconnue, avec un taux de satisfaction clients de plus de 97% sur l'année 2015.

Pour Marc Leidelinger, Président de Frequent Flyer Travel Paris : « Il était important de nous adosser à un expert français de l'indemnisation. Avec Air Indemnité, nous apportons un service fiable et à forte valeur ajoutée. Pour nos voyageurs, il s'agit de les libérer du poids administratif que représente le suivi d'un dossier d'indemnisation. Quant à nos interlocuteurs acheteurs ou travel managers, nous serons en mesure de leur indiquer les compagnies aériennes les plus performantes pour permettre une meilleure optimisation de leur stratégie voyage ».

Pour Jérôme Gratelle, Président Air Indemnité : "Nous sommes particulièrement heureux de mettre nos experts et notre technologie au service d'un acteur majeur du voyage d'affaires. Travailler avec Frequent Flyer Travel Paris renforce notre engagement aux côtés des agences de voyages d'affaires."

Comment ça marche ?

Tous les passagers éligibles à indemnisation, au sens de la réglementation CE 261/2004 du 11 février 2004, sont préalablement identifiés par Frequent Flyer Travel Paris et Air Indemnité.

Les voyageurs concernés reçoivent automatiquement un courriel personnalisé avec un lien leur donnant accès à une réclamation pré-remplie.

Une fois la validation effectuée par le voyageur, la réclamation est ensuite traitée par un conseiller expert Air Indemnité attitré qui prend en charge le suivi de la réclamation et son traitement administratif.

Un espace personnel permet de suivre l'avancée du dossier en temps réel.

Aucun frais n'est demandé lors du dépôt du dossier. Le modèle économique repose sur une commission au succès. C'est-à-dire que la rémunération n'est perçue qu'en cas d'indemnisation effective du passager. Les voyageurs ont donc tout à y gagner.

À propos de FREQUENT FLYER TRAVEL PARIS :

Créée en 2001, l'agence de voyages FREQUENT FLYER TRAVEL PARIS, composée de différents départements : Affaires, Consulting, Events et Loisirs, compte 80 salariés, gère un volume d'affaires de 75 millions d'Euros et réalise plus de 70 opérations événementielles en 2015. Leader sur son segment et propriétaire d'outils technologiques complémentaires à ceux du marché, FREQUENT FLYER TRAVEL PARIS repose sa stratégie sur un triptyque vertueux : Humain - Service - Technologie pour garantir l'anticipation des besoins entreprises et une qualité de service à forte valeur ajoutée. Adhérent du réseau TourCom depuis 2001, FREQUENT FLYER TRAVEL PARIS est aussi membre du réseau international GSM Travel Management, spécialisé dans l'optimisation des voyages d'affaires multi-marchés. Pour plus d'information : www.fftparis.com - www.gsmtravel.com

NotaBene : FFT est une marque déposée par la Fédération Française de Tennis, la dénomination « FFT » et les raccourcis « FFTP »/« FFTParis » ne peuvent être utilisés pour qualifier l'agence de voyages Frequent Flyer Travel Paris. Cette dernière pouvant être poursuivie. En revanche, les mentions « Frequent Flyer Travel » ou « Frequent Flyer » restent recevables.

À propos d'Air Indemnité

Air Indemnité est la société pionnière et leader de l'indemnisation des passagers aériens. Elle propose aux passagers aériens, victimes d'annulation de vol, de retard excessif ou de correspondance manquée, de prendre en charge la totalité de leur processus de réclamation. La société a développé des services innovants et performants qui s'appuient sur une équipe d'experts engagés aux côtés des passagers. Plus d'information : www.air-indemnite.com

Un site dédié aux professionnels du tourisme : depuis le mois de février 2016, Air Indemnité présente ses solutions personnalisées aux acteurs du voyage sur un espace dédié. Rendez-vous sur : <http://pro.air-indemnite.com>

Contacts presse :

Frequent Flyer Travel Paris

Linda Hellal

Directrice Marketing

linda@fftparis.com

06 21 58 98 46

Air Indemnité

Christine Delécluse

Chief Marketing Officer

christine.delecluse@air-indemnite.com

06 89 86 58 67